

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures et dix minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, M. CAILLON Philippe, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. LAFOND Frédéric (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme FERRY Gladie (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mme GILLET Maryline et M. PELÉ Martin.

**OBJET** : *Budget Assainissement – Décision modificative n°1-2021*

N° 2021 / 06 / 03

*Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une correction de 0,01 € au budget annexe Assainissement. En effet, lors de la saisie du budget 2021, une erreur de 0,01 € a été commise dans le montant des dotations aux amortissements en recettes d'ordre de la section d'investissement. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier cette erreur.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le budget primitif adopté de l'exercice 2021 ;  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines et Économie en date du 15 juin 2021 ;  
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative n°1-2021 au Budget-Assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :*

RECETTES INVESTISSEMENT								
Gestionnaires	Chapitre	Article	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	montant	Budget avec DM	
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>						-	0,01	1 719 171,90
Finances	16	1641	01	Ajustement crédits emprunts - Equilibre de la décision modificative	1 719 171,91	-	0,01	1 719 171,90
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>							0,01	164,87
Finances	040	28184	01	Ajustement montant amortissement	164,86		0,01	164,87
<i>Total général des recettes d'investissement</i>								
Contrôle de l'équilibre global du budget								

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 juin 2021,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20210624-CM-2021-06-03-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2021  
Date de réception préfecture : 28/06/2021